

Appel urgent commun au sujet de l'aggravation de la crise de l'eau et de l'assainissement à Gaza

12 novembre 2020



مركز الميزان لحقوق الإنسان
Al Mezan Center for Human Rights



Housing and Land Rights Network
Habitat International Coalition



Des organisations palestiniennes et régionales des droits humains envoient un appel urgent commun aux Procédures Spéciales de l'ONU au sujet de l'aggravation de la crise de l'eau et de l'assainissement dans la bande de Gaza, TPO

Hier, quatre organisations palestiniennes et régionales des droits humains ont envoyé un appel urgent commun aux Procédures Spéciales des Nations Unies au sujet de l'aggravation de la crise de l'eau et de l'assainissement dans la Bande de Gaza, territoire palestinien occupé (TPO). Cet appel met notamment en lumière la forte dégradation à Gaza de l'état de l'eau et de l'assainissement résultant des mesures punitives accrues imposées en août 2020 par Israël à l'encontre de la population civile.

L'accès insuffisant dans les TPO à l'eau potable propre et sûre et aux installations d'assainissement a été un marqueur de la vie des Palestiniens depuis des décennies, avec des ressources surexploitées et une qualité de l'eau en dégradation constante en parallèle et comme un résultat de l'occupation illégale par Israël et du régime d'apartheid. Israël, la Puissance Occupante, a interdit depuis 1967 aux Palestiniens de l'ensemble des TPO de tirer de leur eau et contrôle actuellement plus de 85 % des sources d'eau des TPO.

Malgré une situation déjà catastrophique, encore exacerbée par 13 ans de blocus illégal et de bombardements militaires permanents par Israël, la crise de l'eau et de l'assainissement dans la bande de Gaza continue à s'aggraver. Entre le 13 et le 31 août, Israël a lancé sur Gaza une série de mesures punitives supplémentaires — comprenant une interdiction des transports de carburant — ce qui a entraîné un pic dans la pénurie d'électricité déjà aiguë.

Avec une électricité disponible seulement de trois à quatre heures à la fois, le système municipal d'approvisionnement en eau de Gaza ne fonctionnait qu'environ pendant 15 % de la journée, en provoquant un pic dans la crise de longue date de l'eau et de l'assainissement. Avant la crise d'août, on rapportait que 97 % de l'eau à Gaza était impropre à la consommation humaine, sur la base des normes de l'OMS, et que 95 % des deux millions d'habitants de Gaza n'avaient pas accès à de l'eau potable.

Aujourd'hui les habitants de Gaza bénéficient au maximum de six heures d'électricité à la fois, ce qui continue d'entraver le fonctionnement des installations existantes de traitement des eaux usées et des systèmes d'assainissement et est insuffisant pour mettre en oeuvre même les mesures sanitaires de base — telles que l'hygiène des mains — nécessaires pour lutter contre la propagation rapide de la COVID-19.

Plus grave encore, le pic de la crise de l'eau et de l'assainissement a coïncidé avec la détection des premiers cas de COVID-19 dans la bande de Gaza en dehors des centres de quarantaine et avec le confinement obligatoire qui s'en est suivi entre le 24 août et le 6 septembre 2020. Sans eau propre et en quantité suffisante entrant à la maison, ou sans revenus pour acheter de l'eau transportée par camion ou en bouteilles, la population a subi des conditions sanitaires qui ont commencé à soulever de nouveaux risques en matière de santé et d'hygiène pour la population de Gaza.

La gravité de la situation a été portée à l'attention du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits humains à l'eau et à l'assainissement, pendant la 45^e Session du Conseil des Droits de l'Homme des NU en septembre dernier. Cet appel invite le titulaire du mandat à :

- Publier une déclaration au sujet de la catastrophe humanitaire endurée par la population de la bande de Gaza et de la crise actuelle de l'eau et de l'assainissement, qui, toutes les deux, sont uniquement dues à l'action de l'homme ;
- Envoyer une lettre d'accusation à l'État d'Israël, en demandant instamment à la Puissance Occupante de respecter les droits humains des Palestiniens à l'eau et à l'assainissement, de mettre fin à la répartition discriminatoire des ressources en eau, de garantir l'alimentation en électricité à un niveau suffisant pour répondre aux besoins de la population civile et à mettre fin immédiatement et inconditionnellement au blocus illégal et au châtiment collectif de la population de Gaza ; et
- Approfondir l'enquête sur les violations en cours des droits humains à l'eau et à l'assainissement dans la bande de Gaza, y compris en effectuant une mission urgente en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, et à inclure les résultats de telles enquêtes dans son prochain rapport au Conseil des Droits de l'Homme, en vue de garantir que des comptes soient rendus.

Appel urgent envoyé par :

- Le Centre des Droits de l'Homme Al Mezan
- Al-Haq - Le Droit au service de l'Homme
- Institut du Caire des Etudes sur les Droits de l'Homme

- Coalition Internationale pour l'Habitat – Réseau des Droits au Logement et à la Terre.

Traduit de l'anglais par Yves Jardin, membre du GT prisonniers de l'AFPS

Lire aussi : [Sur le site d'Al Mezan](#)

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Dossiers thématiques](#) > [Bande de Gaza](#) >
- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/Appel-urgent-commun-au-sujet-de-l-aggravation-de-la-crise-de-l-eau-et-de-l>